



Qui doit payer la viabilisation d'un terrain

Par **muriel**, le **30/03/2012** à **13:26**

Bonjour,

Le propriétaire a vendu son terrain en 4 parcelles pour des maisons mitoyennes. Seulement, nous venons de découvrir que les terrains ne sont pas viabilisés, qui doit payé? Sachant, que l'acte notarial n'indiquait rien et que le constructeur n'en a pas tenu compte dans le budget de construction. Maintenant, on nous demande donc un versement d'environ 10000€ pour viabilisé et commencé les travaux. C'est évidemment notre premier achat et toutes ces choses me sont inconnues, comment savoir à l'avance les choses à faire ou qui doivent être faites?